

DEPARTEMENT
PAS-de-CALAIS
ARRONDISSEMENT
BETHUNE
COMMUNE DE
LABOURSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 04 JUILLET 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatre du mois de juillet à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe SCAILLIEREZ, Maire, suite à des convocations adressées à chacun des membres le vingt-sept juin deux mille vingt-trois et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Délibération
N°2023CM34

Revalorisation des tarifs de
l'accueil périscolaire

Étaient présents : Mmes Mrs Philippe SCAILLIEREZ, Bernard PRUVOST, Isabelle VANELLE, Alain COQUERELLE, Isabelle VANLANDE, Claudie MARTEL, Roland JOLY, Frédéric DISSAUX, Aimé ROUSSEY, Didier FATOU, Betty BEN, Johny GLAVIEUX, Delphine MICELLI, Alain DIENI.

Étaient excusés : Mmes Mrs Nicole CHASTENEZ, Annick SAVOLDELLI, Isabelle CAZIN, Dorothee HAUER, Patrice ANDREOTTI, Caroline DERAEDT, Rodrigue DESULTERRE, Frédéric DREZE, Rosanna GILLET.

Convocation du
27 juin 2023

Pouvoirs :

Mme Nicole CHASTENEZ à Mr Philippe SCAILLIEREZ
Mme Annick SAVOLDELLI à Mme Claudie MARTEL
Mme Isabelle CAZIN à Mme Isabelle VANELLE
Mme Rosanna GILLET à Mr Johny GLAVIEUX

Monsieur Alain DIENI est élu Secrétaire de séance.

Nombre de conseillers
en exercice : 23

Conseillers présents : 14

Monsieur le Maire invite l'assemblée à procéder à la réévaluation des tarifs de l'accueil périscolaire.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE

de fixer au **1^{er} septembre 2023** les tarifs de l'accueil périscolaire comme suit :

Quotient familial	Séance de matin	Séance du soir
inférieur ou égal à 617 €	1,10 €	1,30 €
de 617.01 à 1550 €	1,20 €	1,40 €
Supérieur à 1550 €	1,30 €	1,50 €



La présente délibération annule et remplace la délibération n° 2021CM88 du 17 décembre 2021.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,



Philippe SCAILLIEREZ.